



Accident contrôle technique

Par **bluedaffodil**, le **21/07/2016** à **12:46**

Bonjour, je suis allée au centre pour le contrôle technique de ma voiture au Luxembourg. Le conducteur doit rester dans la voiture pendant le contrôle. Le préposé m'a demandé de descendre de la voiture alors qu'elle était surélevée avec le cric au dessus de la fosse d'inspection. Je suis descendue et je suis tombée dans la fosse.

Je souhaiterais savoir si, à votre avis, le centre de contrôle technique (il faut payer avant d'y rentrer) avait une obligation contractuelle à mon égard de moyens ou de résultat.

Merci! Bonne journée

Par **chaber**, le **21/07/2016** à **15:06**

bonjour

[citation]je suis allée au centre pour le contrôle technique de ma voiture au Luxembourg[/citation]c'est le droit Luxembourgeois qui trouve son application.

S'il est semblable au droit français il y a faute de l'établissement qui aurait dû assurer cette sortie de véhicule en toute sécurité

Par **Visiteur**, le **21/07/2016** à **18:32**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Cet accident a eu lieu dans leurs locaux, ils y sont responsables de la sécurité.

Par **bluedaffodil**, le **21/07/2016** à **18:36**

Merci pour votre réponse. Oui le droit luxembourgeois est basé sur le droit français. D'après mes lectures, le centre de contrôle technique avait une obligation contractuelle de résultat à mon égard, mais je ne suis pas juriste. Je vous remercie pour m'avoir donné votre avis!